

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
SUR LA COMMUNE DE MURACCIOLE (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI
Notaire
3, Avenue Xavier Luciani
20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – télécopie : 04 95 46 20 67
Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 7 Octobre 2021 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de : Monsieur **Paul MURACCIOLE**, retraité, demeurant à MURACCIOLE, né à PARIS (10^e arrondissement) le 16 avril 1925, époux de Madame Pierrette Joséphine MURACCIOLE, depuis décédé à MURACCIOLE le 10 Août 2019

Désignation : **SUR LA COMMUNE DE MURACCIOLE (Haute-Corse) :**

Une parcelle de terre cadastrée section B numéro 440 lieu-dit Riponitoggio pour une contenance de 01ha.04a50ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE

Adresse mail de l'étude marie.casupadovani@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)